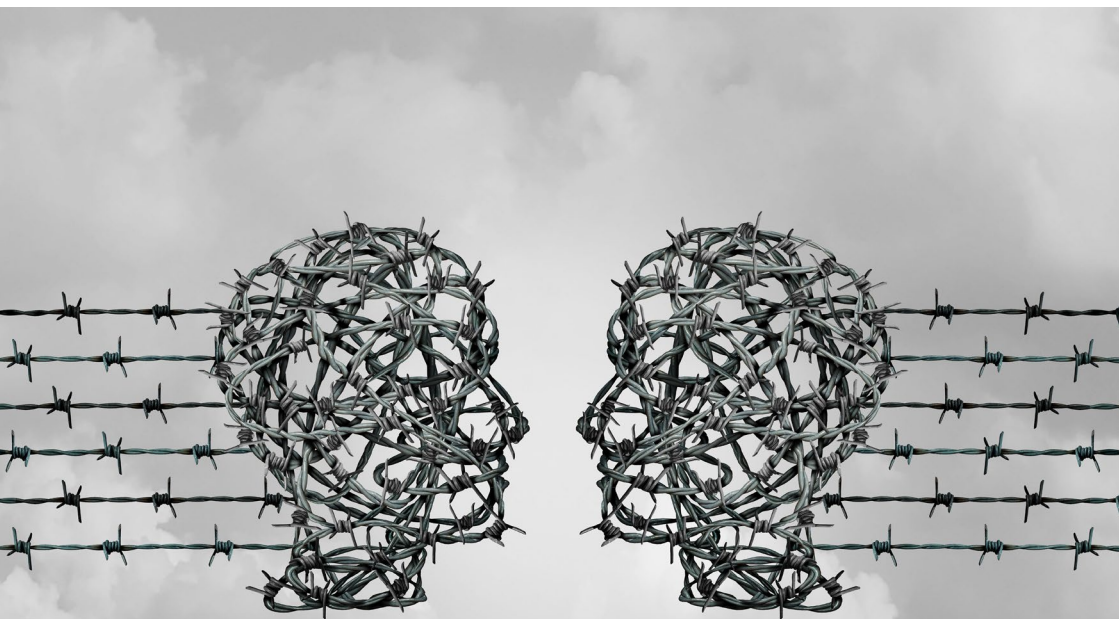


Discours de haine et droit pénal

29 septembre 2023 – 9h à 17h30

Amphithéâtre Duguit – Pôle Juridique et Judiciaire (PJJ)

35 place Pey Berland, 33000 Bordeaux – Université de Bordeaux



+ d'infos

- Distanciel possible uniquement pour les étudiants HORS UB (inscription gratuite) et au titre de la formation continue (inscription payante)
- Site internet de l'ISCJ : Cliquer [ICI](#) ou QR Code



Responsable scientifique :

Valérie Malabat

Professeur de droit privé et sciences criminelles, ISCJ, université de Bordeaux

Contact :

evenements-iscj@u-bordeaux.fr

Présentation de la journée d'étude

Au cœur de la confrontation entre la liberté d'expression et la lutte contre le racisme, la xénophobie et toute forme de discrimination, le discours de haine, entendu comme « tout type d'expression qui incite à, promeut, diffuse ou justifie la violence, la haine ou la discrimination à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes, ou qui les dénigre, en raison de leurs caractéristiques personnelles ou de leur statut réels ou attribués telles que la «race», la couleur, la langue, la religion, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, le handicap, le sexe, l'identité de genre et l'orientation sexuelle » intéresse tout particulièrement le droit pénal qui ne peut laisser les comportements attentatoires à la dignité et à l'égalité des hommes impunis mais doit respecter la liberté d'expression.

Programme

Matinée

Sous la présidence de **Evelyne Bonis**, professeur à l'université de Bordeaux,
Directeur de l'Institut de sciences criminelles et de la justice

- 09h **Droit et littérature de haine : exercice de conjugaison**
Nicolas Bareit, MCF à l'université de Pau et des Pays de l'Adour
- 09h30 **La question de la place du droit pénal pour la sanction des discours de haine**
Thomas Hochmann, professeur à l'université Paris Nanterre
- 10h **Quelles qualifications pénales pour sanctionner les discours de haine ?**
Valérie Malabat, professeur à l'université de Bordeaux
- 10h30 **Questions & pause**
- 11h **Quelle exonération à la responsabilité pénale pour les discours de haine ?**
Maxime Brenaut, professeur à l'université de Bordeaux
- 11h30 **La sanction pénale des discours de haine : quelles difficultés répressives ?**
Pierre-François Laslier, doctorant ATER à l'université de Bordeaux
- 12h00 **Questions**
- 12h30 **Pause déjeuner**

Après-midi

Sous la présidence de **Thomas Herran**, MCF à l'université de Bordeaux, Directeur adjoint
de l'Institut de sciences criminelles et de la justice

- 14h30 **Les discours de haine en droit européen**
Chjara Buchard, doctorante à l'université de Bordeaux
- 15h **Les discours de haine en droit pénal international**
Barbara Drevet, MCF à l'université Clermont-Auvergne
- 15h30 **Questions & pause**
- 16h **Table ronde « discours de haine et droits étrangers »**
Le droit américain : Sarah-Marie Cabon, maître de conférences à l'université de Bordeaux
Le droit anglais : Olivier Cahn, professeur à l'université de Cergy
Le droit espagnol : Amane Gogorza, professeur à l'université Toulouse I Capitole, en détachement judiciaire
Le droit allemand : Xavier Pin, professeur à l'université Jean Moulin, Lyon III
Les droits des pays arabes : Farah Safi, professeur à l'université Clermont Auvergne
- 17h30 **Questions & fin des travaux**

Venir au Pôle Juridique et Judiciaire de Bordeaux

Arrêt Hôtel de Ville, Tram A et B

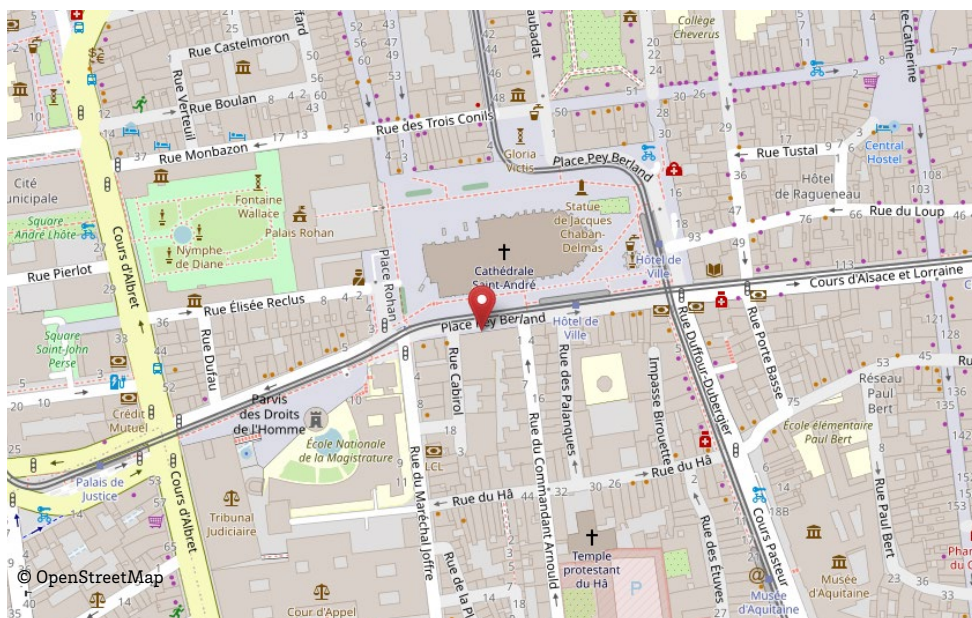
Depuis la gare de Bordeaux Saint-Jean (20 min environ)

Prendre le tram C (direction "Gare de Blanquefort" ou "Parc des expositions de Bordeaux") ou le tram D (direction "Eysines Cantinolle" ou "Hippodrome") jusqu'à l'arrêt "Porte de Bourgogne" puis le tram A (direction "Le Haillan Rostand") et descendre à l'arrêt "Hôtel de ville".

Depuis l'aéroport de Bordeaux - Mérignac (50 mn environ)

Prendre le tram A (direction "La Gardette Bassens" ou "Floirac Dravemont") et descendre à l'arrêt "Hôtel de ville".

Infos complémentaires sur le site "TBM" : www.infotbm.com



Tarif et inscription

Inscription OBLIGATOIRE pour tous à l'adresse mail contact : evenements-iscj@u-bordeaux.fr

Tarif :

- Enseignants-chercheurs et étudiants de l'université de Bordeaux : Entrée gratuite (pas de distanciel possible)
- Au titre de la formation continue : 110 € TTC (Distanciel possible sur demande à l'adresse mail contact)
- Étudiants hors université de Bordeaux : Entrée gratuite (Distanciel possible sur demande à l'adresse mail contact)